Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900633-20260605-2026_025-DE

MAIRIE
DE
GOULIEN
FINISTERE
29770
*****
TELEPHONE : 02 98 70 06 04
E-mail : mairie@ goulien.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 JUIN 2026

- - - - -

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Goulien.

Étaient présents : M. Henri Goardon, M. Philippe Lannou, Mme Laurin Evelyne, M. Bernard Chenet, M. Sébastien Kersaudy, Mme Dehapiot Marie-Hélène, Mme July Anne-Marie, Mme Bloch Anne, M. Julien Goraguer ; M Fily Frédéric

Étaient absents : Mme Laidet Pascale

Secrétaire : M. Philippe Lannou

Mme Laidet Pascale a donné procuration à M Chenet Bernard.

Nombre de conseillers en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de votants :	11

Vente de la maison Louarn

M. le maire rappelle au conseil municipal que la commune a bénéficié d'un lègue, d'une maison d'habitation, de M. Yves Louarn, et qu'elle l'a mise en vente pour être utilisée comme résidence principale.

Deux offres sont parvenues à la mairie, l'une par l'agence Orpi de Pont Croix, pour un montant de 131 000 € net vendeur et l'autre par l'office notarial de Maitre Le fur- Garnier Colin d'Audierne, pour un montant de 138 000 € net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre la maison d'habitation, les dépendances et le terrain cadastré ZE 212 et ZE 214, à Kerros en Goulien à M. Coladon Brice, demeurant 37 rue de bel air 35510 Cesson-Sévigné, pour un montant de 138 000 € net vendeur et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie certifiée conforme,

A Goulien, le 5 juin 2026

Le Maire, Henri Goardon